



SAGE du bassin versant du Loir

---

# Rapport annuel d'activité du SAGE du bassin versant du Loir

-----

## Année 2012

Version validée par la Commission Locale de l'Eau le 6 septembre 2013

## SOMMAIRE

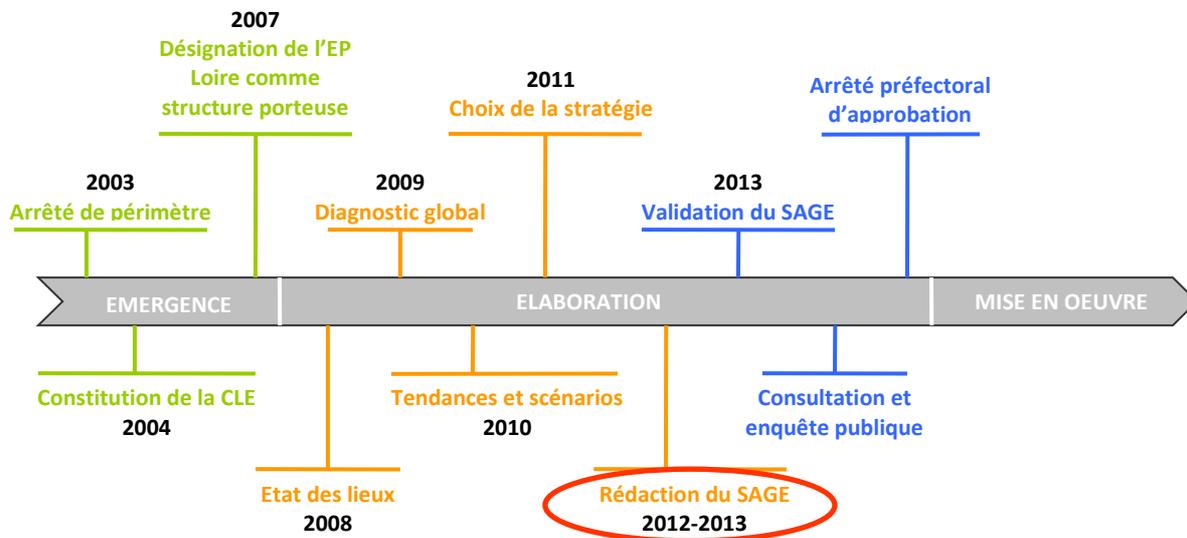
|    |   |   |
|----|---|---|
| 1. | ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE ..... | 2 |
| 2. | REUNIONS.....                           | 2 |
| 3. | ETUDES.....                             | 7 |
| 4. | AVIS DE LA CLE .....                    | 7 |
| 5. | COMMUNICATION .....                     | 9 |
| 6. | BUDGETS ET FINANCEMENTS .....           | 9 |

Contact :

Commission locale de l'eau du SAGE Loir  
Hôtel de Ville  
Espace Pierre Mendès France  
72200 LA FLECHE  
Tel : 02 41 86 63 16  
Port : 06 85 24 41 62  
Fax : 02 41 86 64 53  
Mail : [alexandre.delahunay@eptb-loire.fr](mailto:alexandre.delahunay@eptb-loire.fr)



## 1. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE



L'année 2012 a été marquée par le lancement de la phase de rédaction du projet de SAGE et de ses documents annexes. Cette étape déterminante de l'élaboration du projet de SAGE consiste à formaliser le projet retenu par la CLE lors du choix de la stratégie, en dispositions et règles disposant à terme d'une véritable portée réglementaire. Un marché d'assistance juridique, technique et méthodologique a été signé en date du 28 mars afin d'accompagner la CLE dans ces travaux. Cet appui juridique doit se poursuivre jusqu'à l'approbation définitive du projet de SAGE par arrêté préfectoral.

Au cours de l'année 2012, les travaux ont été menés principalement par le comité de rédaction, créé pour l'occasion, et en étroite relation avec le Bureau afin veiller à la cohérence des documents avec le projet initial validé par la CLE dans la stratégie.

Au terme de cette phase de rédaction, le projet de SAGE finalisé sera soumis à l'adoption de la CLE. S'en suivra une phase de consultation et d'enquête publique qui devrait se poursuivre jusqu'en 2014.

## 2. REUNIONS

### ⊕ La Commission Locale de l'Eau

En 2012, considérant l'état d'avancement des travaux de rédaction menés de manière privilégié par le Bureau et le Comité de rédaction, la Commission Locale de l'Eau ne s'est réunie qu'à une seule reprise.

#### 1. Le 23 novembre, à la Flèche

Cette réunion avait pour objet principal d'échanger sur l'étude de « renforcement des synergies territoriales sur le territoire du SAGE » portée par l'Etablissement public Loire.

- i. Introduction (contexte, objectifs...)
- ii. Présentation des résultats de la phase d'enquête
- iii. Echanges sur les forces et faiblesses de l'organisation actuelle en vue de la mise en œuvre du SAGE

15 personnes de la CLE assistaient à cette réunion.

### ✚ **Le bureau de la CLE**

En 2012, le bureau de la CLE s'est réuni à 4 reprises.

#### **1. Le 27 janvier**, à Marboué

- i. Points d'informations
  - a. Portage du SAGE,
  - b. Organisation de la maîtrise d'ouvrage,
  - c. Zones humides.
- ii. Diagnostic partagé des ouvrages hydrauliques : validation
- iii. Rédaction du SAGE
- iv. Avis de la CLE :
  - a. Périmètre de la zone de protection de captage prioritaire AEP de Châteaudun
- v. Calendrier

13 personnes assistaient à cette réunion.

#### **2. Le 29 mars**, à La Flèche

- i. Points d'informations (communication, organisation de la maîtrise d'ouvrage)
- ii. Rapport d'activité de la CLE (2011)
- iii. Rédaction du SAGE et documents annexes
  - a. Présentation du prestataire retenu
  - b. Validation de la méthodologie
  - c. Validation du calendrier
- iv. Etude globale de réduction du risque inondation : information
- v. Enjeu zones humides

9 personnes du bureau assistaient à cette réunion.

#### **3. Le 14 septembre**, à Vendôme

- i. Points d'information
- ii. Rédaction du SAGE (PAGD et règlement)
- iii. Révision des zones vulnérables nitrates : pour avis
- iv. Mesures compensatoires zones humides (Crosmière) : pour avis
- v. Périmètre de protection de captage de Rahay : pour avis (non abordé en séance)

17 personnes du bureau de la CLE assistaient à cette réunion.

### **3. Le 26 octobre, à Vaas**

- i. Points d'informations
  - a. Etude synergie (EPL)
  - b. Composition du Bureau de la CLE
  - c. Organisation de la maîtrise d'ouvrage
- ii. Rédaction du SAGE (PAGD et règlement)
- iii. Calendrier

15 personnes du bureau de la CLE assistaient à cette réunion.

#### **✚ Le Comité de Rédaction**

En accord avec les membres du Bureau, un comité de rédaction a été constitué en 2012 afin de travailler de manière approfondie à la rédaction des documents constituant le projet de SAGE soumis à la validation de la CLE. Il est essentiellement composé de représentants des services de l'Etat qui auront à faire vivre réglementairement le document une fois celui-ci approuvé. En complément, il a été proposé d'associer un ou des élus membres du Bureau ainsi que des représentants des principaux groupes d'utilisateurs (associations, chambres consulaires).

En 2012, le comité de rédaction s'est réuni à trois reprises afin de travailler à la formalisation de la stratégie validée par la CLE sous forme de dispositions et règles.

### **1. Le 2 mai, au Mans**

- i. Présentation générale de la méthode de travail
- ii. Rédaction : enjeu zones humides
- iii. Rédaction : enjeu sécurisation de l'alimentation en eau potable

7 personnes du comité de rédaction assistaient à cette réunion.

### **2. Le 27 juin, au Mans**

- i. Retours et validation des précédents échanges
- ii. Rédaction : enjeu qualité physico-chimique des ressources (QE)
- iii. Rédaction : enjeu qualité des milieux aquatiques

5 personnes du comité de rédaction assistaient à cette réunion.

### **3. Le 14 septembre, à Vendôme**

- i. Retours et validation des précédents échanges
- ii. Rédaction : enjeu gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines
- iii. Rédaction : enjeu inondation

6 personnes du comité de rédaction assistaient à cette réunion.

### ⊕ **Les commissions géographiques**

Une série de commissions géographiques a été organisée en 2012 :

- **Loir amont** à Lunay (**30 novembre**), **Loir aval** à Briollay (**29 novembre**).

Les commissions géographiques ont été réunies lors de chaque phase stratégique de l'élaboration du SAGE Loir afin d'élargir la concertation autour du projet en assurant un porté à connaissance et une remontée d'informations.

La présente série de commissions géographiques est intervenue au terme de la phase de rédaction et avant présentation du projet à la Commission Locale de l'Eau

- i. Rappel du contexte (avancement, méthodologie)
- ii. Présentation du projet de SAGE provisoire par enjeu
- iii. Questions diverses
- iv. Calendrier

20 personnes participaient à la réunion de l'aval et 10 pour l'amont.

### ⊕ **Les rencontres des élus**

Des réunions d'information et d'échange avec les élus sont organisées depuis le début de l'élaboration du SAGE afin de porter à connaissance le projet et faire émerger les maîtrises d'ouvrage potentielles.

En 2012, la CLE s'est concentré sur les sous-bassins versants sur lesquels la maîtrise d'ouvrage reste déficitaire en vue de la mise en œuvre du future SAGE. A ce titre, trois réunions ont été organisées. Elles concernaient spécifiquement le bassin de la Bray.

#### **1. Le 12 avril, à Vibraye**

- i. Rappels sur la procédure SAGE et la portée des documents
- ii. Présentation de la stratégie du SAGE par enjeu
- iii. Présentation de l'outil contrat territorial
- iv. Echanges sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage sur le bassin de la Bray

28 personnes assistaient à cette réunion.

#### **2. Le 29 juin, à Sargé-sur-Braye**

- i. Rappel du contexte et des enjeux
- ii. Présentation des syndicats ou collectivités représentés (compétences, fonctionnement)
- iii. Présentation de retours d'expériences : Loir amont, Cisse
- iv. Présentation du rôle du technicien de rivière
- v. Réflexions et discussions sur les perspectives d'évolution de l'organisation actuelle

Afin d'illustrer ces échanges, l'après midi était consacré à des visites de sites ayant fait l'objet d'opérations diverses de restauration des milieux aquatiques menées par l'association syndicale des riverains de la Braye (ASR) dans le cadre d'un programme d'actions contractuel.

24 personnes assistaient à cette réunion.

### **3. Le 16 octobre, à Saint-Calais**

- i. Rappel du contexte et des enjeux
- ii. Présentation de l'état écologique des masses d'eau de la Braye (réévaluation)
- iii. Information sur le classement des cours d'eau au titre du L.214-17 du CE
- iv. Poursuite des réflexions sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage
- v. Conclusions

25 personnes assistaient à cette réunion.

Suite à la sollicitation écrite des instances délibérantes concernant l'organisation proposée, les réflexions devraient se poursuivre dans le courant de l'année 2013

### **✦ Les réunions thématiques**

Afin d'assurer l'appropriation du projet de SAGE et de ces principaux enjeux, la CLE a souhaité s'engager dans une démarche de sensibilisation auprès des élus et autres acteurs du bassin versant. Ainsi, en réponse à une préoccupation croissante, une première série de rencontres a été organisée en 2012 sur la thématique zones humides :

- Pour l'aval : **le 25 avril à la Flèche**
- Pour l'amont : **le 26 juin à Villiers-sur-Loir**

Le programme des interventions en salles prévu pour ces deux demi-journées était le suivant :

- i. Qu'est ce qu'une zones humides : éléments de définition
- ii. Pourquoi protéger les zones humides ?
- iii. Cadrage réglementaire
- iv. Mieux connaître les zones humides pour mieux les protéger
- v. Intervention des collectivités locales
- vi. Retours d'expériences : gérer/valoriser les zones humides

Afin d'illustrer ces échanges, des visites de sites ayant fait l'objet d'opérations de restauration ou de gestion spécifique étaient proposées au terme de ces deux demi-journées :

- pour l'aval : visite du site des marais de Cré-sur-Loir / La Flèche
- pour l'amont : visite du site de Riotte à Villiers-sur-Loir

44 personnes participaient à ces rencontres pour le secteur aval et 23 pour l'amont.

### 3. ETUDES

---

#### Etudes liées à l'élaboration du SAGE

---

**La phase de rédaction du projet de SAGE** permet de formaliser la stratégie validée par la CLE sous forme de dispositions et règles disposant d'une véritable portée réglementaire. Cette dernière phase a été **engagée le 28 mars 2012** avec la notification du marché d'assistance juridique, technique et méthodologique ». Elle devrait être finalisée dans le courant de l'année 2013.

#### Etudes complémentaires

---

Etude « pré-localisation des zones humides à l'échelle du bassin versant » :  
(Validée le 12 juillet 2011)

Les rencontres thématiques organisées dans le courant de l'année 2012 ont permis de porter à connaissance ces travaux. Les données de pré-localisation sont mises à la disposition des collectivités souhaitant s'engager dans une démarche d'inventaire des zones humides, notamment dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'urbanisme.

Par ailleurs, dans un souci d'amélioration de la connaissance des zones humides, un cahier des charges type en vue de la réalisation de diagnostics environnementaux (inventaires de zones humides et haies) a été validé par le comité technique zones humides ainsi que par le Bureau. Ce cahier des charges, annexé au PAGD, vise à apporter un cadre méthodologique aux collectivités désireuses de prendre en compte les zones humides dans leurs documents de planification.

Etude « évaluation environnementale » : Considérant les éléments disponibles issus des précédentes phases de l'élaboration, le Bureau de la CLE avait décidé, lors de sa séance du 12 avril 2011, de réaliser l'évaluation environnementale du SAGE Loir en régie, par l'intermédiaire de sa cellule d'animation. La rédaction du rapport d'évaluation environnemental a été engagée parallèlement à celle du projet de SAGE. Un document finalisé sera soumis à l'approbation de la CLE dans le courant de l'année 2013.

### 4. AVIS DE LA CLE : dossiers d'autorisation – nomenclature EAU

---

En 2012, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été destinataire de 46 dossiers de demandes d'autorisation ou de déclaration au titre de la nomenclature EAU (Art. R214-10 du code de l'environnement - LEMA<sup>1</sup>). Parmi ces dossiers, trois sollicitaient l'avis de la CLE du SAGE Loir :

---

<sup>1</sup> LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

| Date Transmission | LSE | Transmis par         | Objet  | Observations | Pièces transmises | AVIS                               | Type                           |
|-------------------|-----|----------------------|--|--------------|-------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| 08/06/2012        | A   | DDT72                | Travaux de réaménagement sur cours d'eau - Moulin de Paillard - commune de Poncé sur Loir  | Pour avis    | Dossier A         | <b>Avis transmis le 20/09/2012</b> | Défavorable                    |
| 08/06/2012        | A   | DDT72                | La modification de profil du ruisseau de la Bourgeyère et le remblai de zones humides - terrain de football - communes de Crosnières | Pour avis    | Dossier A         | <b>Avis transmis le 20/09/2012</b> | Favorable avec recommandations |
| 15/06/2012        | A   | ARS Pays de la Loire | Commune de Rahay - Périmètre de protection   | Pour avis    | Dossier A         | <b>Pas d'avis</b>                  |                                |

Pour rappel : Le SAGE Loir n'étant pas approuvé, il n'y a pas encore d'obligation réglementaire de solliciter l'avis de la CLE pour ce type de dossier.

Autres sollicitations :

| Date Transmission | Transmis par | Objet   | Observations | Pièces transmises          | AVIS                               | Type             |
|-------------------|--------------|---|--------------|----------------------------|------------------------------------|------------------|
| 11/01/2012        | Préfet 28    | Délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation des forages de Beauvoir (n° BSS 03258x0059) et d'Orsonville (n°BSS 03258x0049) | Pour avis    | Courrier + projet d'arrêté | <b>Avis transmis le 27/01/2012</b> | <b>Favorable</b> |
| 27/09/2012        | Préfet 45    | CLE du SAGE Loir sur la révision des zones vulnérables nitrates   | Pour avis    | Courrier + dossier         | <b>Avis transmis le 27/09/2012</b> |                  |

## 5. COMMUNICATION

---

Une **sous commission « communication »** a été créée en mai 2009 afin de mettre en place un plan de communication et de suivre sa mise en œuvre. Elle n'a pas été réunie en 2012.

En 2012, la cellule d'animation du SAGE Loir a poursuivi l'alimentation et la mise à jour du **site web du SAGE** : [www.sage-loir.fr](http://www.sage-loir.fr). Cet outil de communication permet d'informer le grand public sur le contenu de la démarche SAGE, sur l'organisation et l'état d'avancement du SAGE. Il permet également d'avoir une vue d'ensemble sur l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin, et sur les principales actions réalisées, en cours ou à venir. La diffusion des comptes-rendus de réunions ainsi que les documents provisoires ou finalisés relatifs à l'élaboration du SAGE est également faite sur le site. La refonte du site internet va être engagée au cours de l'année 2013.

Une **plaquette de communication** sur la stratégie du SAGE avait été réalisée et diffusée en octobre 2011 à l'ensemble des acteurs de l'eau et élus du bassin du Loir. Considérant l'avancement de l'élaboration du projet de SAGE, il n'a pas été réalisé de plaquette en 2012. En revanche, l'organisation de réunions d'information par sous bassin versant (cf. rencontres des élus) et de rencontres thématiques (zones humides) visaient à permettre une meilleure appropriation du projet de SAGE en prévision de sa mise en œuvre.

Lors de chacune de ces réunions, des **sorties sur le terrain** étaient proposées afin de présenter différentes expériences de restauration des milieux aquatiques ou de gestion des zones humides (cf. réunions).

## 6. BUDGETS ET FINANCEMENTS

---

### **Dépenses pour l'année 2012**

Le budget du SAGE Loir se décompose en trois volets :

- Volet 1 : Animation
- Volet 2 : Communication
- Volet 3 : Etudes

Pour l'année 2012 les **dépenses dites d'animation**, comprenant le salaire de l'animateur, la location d'un bureau, les frais d'affranchissement, de télécommunications, de reprographie de documents, de transports ainsi que des logiciels et fournitures administratives, se sont élevées à **61 949.76 € TTC**.

Les dépenses de communication se sont élevées à **162 € TTC**.

Les dépenses liées aux études se sont élevées à

- **40 018.24 € TTC (Appui juridique et technique)**

**Le montant total des dépenses pour 2012 s'élève donc à 102 130 € TTC.**

**Répartition des dépenses pour l'année 2012 par financeur :**

|                                       | Animation / Communication |             | Etude (Rédaction)    |             |
|---------------------------------------|---------------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                                       | Montant des dépenses      | Taux        | Montant des dépenses | Taux        |
| FEDER Région Centre                   | -                         | -           | 3 569.63 €           | 8.92%       |
| Agence de l'eau Loire-Bretagne        | 31 055.88 €               | 50.00%      | 24 010.94 €          | 60.00%      |
| Conseil Régional du Centre            | 9 472.04 €                | 15.25%      | 3 149.44 €           | 7.87%       |
| Conseil Général d'Eure-et-Loir        | 3 695.65 €                | 5.95%       | 1 228.56 €           | 3.07%       |
| Conseil Général d'Indre-et-Loire      | 1 217.39 €                | 1.96%       | 404.18 €             | 1.01%       |
| Conseil Général du Loir-et-Cher       | 3 720.49 €                | 5.99%       | 1 240.57 €           | 3.10%       |
| Conseil Régional des Pays-de-la-Loire | 4 844.72 €                | 7.80%       | 1 560.71 €           | 3.90%       |
| Conseil Général du Maine-et-Loire     | 2 186.33 €                | 3.52%       | 1 408.64 €           | 3.52%       |
| Conseil Général de la Sarthe          | 5 080.74 €                | 8.18%       | 3 273.49 €           | 8.18%       |
| Etablissement public Loire            | 838.51 €                  | 1.35%       | 172.08 €             | 0.43%       |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>62 111.76 €</b>        | <b>100%</b> | <b>40 018.24 €</b>   | <b>100%</b> |